

M. Crosbie: Je peux lui assurer qu'en effet je louvoie d'un trottoir à l'autre. Je fais tout la rue. Nous allons regagner les rues du Canada, à Toronto, à Calgary, à Vancouver, à Halifax, à St-Jean tout va déjà très bien...

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: ... à Burnaby...

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: ... sans faire de discrimination contre les hommes ou les femmes ou de discrimination fondée sur le sexe. Il n'y en aura pas. Nous allons mettre un terme au racolage tant pour ceux qui vendent du sexe que pour ceux qui désirent en acheter. Tel est l'objectif de notre loi et tel sera son rôle.

Des voix: Bravo!

* * *

[Français]

LE TRANSPORT

LES RECOMMANDATIONS DU JUGE HALL—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

On sait l'importance que revêt pour l'agriculture québécoise comme pour les producteurs de l'Ouest canadien toute la politique relative aux transports du grain. Les journaux de ce matin rapportent que le gouvernement ne considérerait pas de mettre en application les recommandations du juge Hall avant un an. Est-ce que le ministre pourrait nous dire s'il s'agit bien là de la politique du gouvernement?

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je répète ce que j'ai dit tout à l'heure, et c'est que nous étudions en ce moment le rapport de l'enquête Hall sur le mode de paiement et nous espérons pouvoir en discuter à fond. En outre, la loi prévoit un examen pendant la campagne agricole 1985-1986. Bien entendu, cet examen portera également sur l'objet de l'enquête et sur ses recommandations.

[Français]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LES RECOMMANDATIONS DU JUGE HALL

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, compte tenu de la réponse du ministre et de l'importance que les décisions vont avoir pour les producteurs du Québec, de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, est-ce que cela veut dire que l'impact des recommandations du juge Hall n'affectera pas les producteurs canadiens, qu'ils soient de l'Est ou de l'Ouest, avant la saison 1987-1988?

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, les recommandations ont été formulées en

fonction de certains critères, le plus important étant que ce mode de paiement favorise au maximum l'expansion agricole au Canada et ensuite qu'il ne fasse pas de distinction injuste ou disproportionnée entre le secteur agricole de l'Ouest et d'autres régions du Canada.

Ces recommandations sont fort intéressantes, à mon avis. Il conviendrait de les examiner à fond et avec grand sérieux.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

L'INDEXATION DES PENSIONS—LES POUVOIRS DU MINISTRE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au président du Conseil du Trésor. Elle porte sur les sérieux doutes exprimés par des fonctionnaires, des syndiqués et des retraités de la Fonction publique quant au projet de désindexation des pensions de la Fonction publique par le gouvernement. Il est prévu dans la convention signée avec l'Alliance que l'indexation des pensions de retraite sera calculée par le président du Conseil du Trésor d'après les recommandations du comité de gestion que l'on propose de créer.

Le gouvernement envisage-t-il de donner au ministre le droit de veto ou le droit de modifier les recommandations de ce comité de gestion concernant l'augmentation des pensions? Dans l'affirmative, pourquoi les syndicats de la Fonction publique doivent-ils renoncer à l'indexation obligatoire actuellement en vigueur, contre un régime de rajustements gracieux entièrement laissé à la discrétion du ministre?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, permettez-moi de préciser tout d'abord qu'il s'agit d'un accord de principe, du point de départ des négociations relatives à l'entente définitive que nous pourrions conclure avec les deux parties sur la question des pensions.

● (1140)

En réalité, les pouvoirs du ministre se limitent aux aspects financiers du régime. Le comité de gestion sera constitué et tant que ses recommandations seront conformes aux principes d'un régime sain sur le plan financier il n'y aura aucun problème. Il ne s'agit en aucun cas d'un droit de veto.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE COMPARAÎTRE DEVANT LE COMITÉ

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, étant donné les vives inquiétudes que suscite cette question et comme certaines ententes verbales risquent de ne pas se matérialiser dans la convention, le ministre est-il prêt à comparaître devant le comité permanent des prévisions budgétaires en général, ou un autre comité de la Chambre, pour s'expliquer et répondre aux questions concernant l'entente conclue avec les syndicats de la Fonction publique? Va-t-il user de ses bons offices pour s'assurer que cette réunion aura lieu au plus tôt?